

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – Citron vert**
Code produit : **A406**
Conditionnement : **6 flacons 250 ml**
Type de produit : **Mélange**
UFI : **9U31-T0YY-C000-Q4RE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.
Produit détergent.
Désodorisant d'ambiance.
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.
Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : **74 avenue du Général de Gaulle**
CS20096
18203 Saint Amand Montrond
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr
Site internet : www.apei.asso.fr
Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :France - INRS/ORFILA : **+33 (0)1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Flam. Liq. 2, H225
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :****DANGER**

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406**

Identificateurs du produit :	Contient : Citral, D-Limonene, Citronellol, Geraniol, Hexyl cinnamal
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Eviter de respirer les aérosols.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Eliminer le contenu/contenant dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.
UFI - 9U31-TOYY-C000-Q4RE	

2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :

Numéro d'identification unique (UFI) :

UFI : 9U31-TOYY-C000-Q4RE

Dispositifs de sécurité :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :

Non concerné.

Mentions supplémentaires pour certains mélanges :

Non concerné.

Eléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2009 (REACH) modifié :

Non concerné.

Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 modifié :

Etiquetage du contenu : Parfums, Fragrances allergisantes : Citral, Hexyl cinnamal, Citronellol, Geraniol, Alpha-isométhylionone, D-limonene, Linalool.

Ces informations sont données à titre indicatif car l'étiquetage du contenu sur les produits destinés à un usage professionnel n'est pas applicable.

Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE modifié :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A406**
2.3. Autres dangers :
Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :

 Le mélange ne contient pas de SVHC \geq 0.1% et/ou de substances soumises à autorisation.

Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11) :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :
Description :

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Ethanol	CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 ID : 603-002-00-5 REACH : 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	\geq 50%	50 \leq x% < 100	[1] [2]
Citral	CAS : 5392-40-5 CE : 226-394-6 ID : -- REACH : --	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3 ; H336 (inhalation)	--	0 \leq x% < 2.5	[1]
D-limonene	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 ID : 601-029-00-7 REACH : 01-2119529223-47	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M Acute : 1 M Chronique : 1	0 \leq x% < 2.5	[1]
Citronellol	CAS : 106-22-9 CE : 203-375-0 ID : -- REACH : 01-2119453995-23	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	--	0 \leq x% < 2.5	[1]
Geraniol	CAS : 106-24-1 CE : 203-377-1 ID : -- REACH : 01-2119552430-49	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318	--	0 \leq x% < 2.5	[1]
Hexyl cinnamal	CAS : 101-86-0 CE : 202-983-3 ID : -- REACH : --	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400	M Acute : 1	0 \leq x% < 2.5	[1]

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406**

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Tridecene-2-nitrile	CAS : 22629-49-8 CE : 245-142-6 ID : -- REACH : --	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M Acute : 1 M Chronique : 1	0 <= x% < 2.5	[1]

Autres informations :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours :****Conseils généraux :**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Amener la personne à l'air frais.

Si nécessaire appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer la victime en milieu hospitalier.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos.

Ne pas faire vomir.

Montrer l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Pas de données disponibles.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**En cas d'inhalation :**

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Peut provoquer une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux :

Provoque une irritation des yeux.

En cas d'ingestion :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406**

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :*****Moyens d'extinction appropriés :***

En cas d'incendie, utiliser : eau pluvérisée ou brouillard d'eau ; eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant) ; halons ; mousse ; poudres polyvalentes ABC ; poudres BC ; dioxyde de carbone (CO₂).

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :***Produits de combustion dangereux :***

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :***Classe d'inflammabilité :***

Inflammable

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :*****Equipements de protection :***

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

Procédures d'urgence :

Pas de données disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406****6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :****6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Rincer les faibles résidus à l'eau.

6.3.3. Autres informations :

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Eviter tout contact avec les yeux.

Porter un équipement de protection des yeux / du visage (voir rubrique 8).

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures pour prévenir un incendie :

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conserver le récipient dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Inflammable.

Durabilité minimale :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A406**

> 30 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle :
8.1.1. Exposition du travailleur :
Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	--	84

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France :

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
Ethanol	64-17-5	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme	343 mg/kg pc/j 950 mg/m ³
Geraniol	106-24-1	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques/ long terme Effets systémiques/long terme	12.5 mg/kg pc/j 161.6 mg/m ³
Citral	5392-40-5	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques /long terme Effets systémiques/long terme	1.7 mg/m ³ 9 mg/m ³
Citronellol	106-22-9	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme	327.4 mg/kg pc/j 161.6 mg/m ³

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.1.2. Exposition de l'environnement :
Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Ethanol	64-17-5	Eau douce Eau douce / rejet intermittent Eau marine STEP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.96 mg/L 2.75 mg/L 0.79 mg/L 580 mg/L 3.6 mg/kg de sédiment 2.9 mg/kg de sédiment 0.63 mg/kg de sol 0.38 mg/kg de nourriture
Citral	5392-40-5	Eau douce Eau marine Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau marine Sol Eau	0.00678 mg/L 0.000678 mg/L 0.125 mg/kg de sédiment 0.0125 mg/kg de sédiment 0.0209 mg/kg de sol 0.0678 mg/L

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406**

Nom du composant	CAS	Compartment de l'environnement	PNEC
Citronellol	106-24-1	Eau douce Eau douce de marine Sol	0.002 mg/L 0 mg/L 0.004 mg/kg

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage :



Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Protection des mains :

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune protection n'est nécessaire.

Si le port de gants est imposé, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandées :

-Gant imperméable conformes à la norme NF EN374

Autres :



Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire.

Protection contre les risques thermiques :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A406**

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :


Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :
Mesures liées à la substance/mélange :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur	Source / justification
Etat physique :	Liquide fluide	--
Couleur :	Incolore à jaune pâle	--
Odeur :	Citron	--
Point de fusion / point de congélation :	Pas de données disponibles	--
Point / intervalle d'ébullition :	>35°C	--
Inflammabilité :	Pas de données disponibles	--
Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :	Pas de données disponibles	--
Point d'éclair (°C) :	19.00°C	--
Température d'auto-inflammation (°C) :	Pas de données disponibles	--
Température de décomposition (°C) :	Pas de données disponibles	--
pH :	Pas de données disponibles	--
Viscosité cinématique (mm²/s) :	Pas de données disponibles	--
Solubilité :	Diluable	--
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Pas de données disponibles	--
Pression de vapeur :	Inférieure à 110kPa (1.10 bar)	--
Densité et/ou densité relative :	Pas de données disponibles	--
Densité de vapeur relative :	Pas de données disponibles	--
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles	--

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406****9.2. Autres informations :****9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Substances et mélanges explosibles :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz inflammables :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Aérosols :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz comburants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz sous pression :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides inflammables :</i>	Flam. Liq. 2, H225	Données de test sur le produit
<i>Matières solides inflammables :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances et mélanges autoréactifs :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides pyrophoriques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières solides pyrophoriques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières et mélanges auto-échauffants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides comburants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières solides comburantes :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Peroxydes organiques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Explosibles désensibilisés :</i>	Non classé	Absence de données

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité :**

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C (craint le gel) et supérieures à 40°C.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter : L'accumulation de charges électrostatiques ; l'échauffement ; la chaleur ; des flammes et surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles :

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A406**
10.6. Produits de décomposition dangereux :

 La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
Corrosion / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Corrosion / irritation oculaire :	D'après les données disponibles sur les composants : « Provoque une sévère irritation des yeux ».	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	D'après les données disponibles sur les composants : « Peut provoquer une allergie cutanée ».	Méthode de calcul
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une irritation des yeux.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

11.1.4. Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406****11.2. Informations sur les autres dangers :****11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

D'après les données disponibles sur les composants : « Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ». (Méthode de calcul).

Toxicité pour les poissons :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :**Dégradation abiotique :**

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :**Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :**

Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :**

Pas de données disponibles.

Tension superficielle :

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406****12.7. Autres effets néfastes :**

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

HP3 : Inflammable

HP4 : Irritant

HP13 : Sensibilisant

HP14 : Ecotoxique

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**Classe de danger :**

3

Étiquette de danger :**14.4. Groupe d'emballage :**

II

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406****14.5. Dangers pour l'environnement :**

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	QE	Cat.	Tunnel
3	F1	II	3	33	1L/30 kg	--	E2	2	D/E

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	QE	Cat.	Tunnel
3	F1	II	3	33	1L/30 kg	--	E2	2	D/E

14.6.3. Transport fluvial (ADN) :

Pas de données disponibles.

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

QL	FS	Dispo	QE
1L	F-E, S-E	274	E2

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

QL	Dispo.	QE	Dispo Cargo	QL Cargo	Note
5L/1L	353/Y341	E2	364	60 L	A3

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié:

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Etiquetage supplémentaire obligatoire : voir Rubrique 2.

Règlement (CE) n°528/2012 (Biocides) modifié:

Non concerné.

Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A406**
Directive n°2012/18/UE (SEVESO 3) modifiée :

Non concerné.

15.1.2. Réglementation nationale (France) :
Maladies professionnelles :

RG/84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Classification française des ICPE :

Catégorie 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Flam. Liq. 2, H225	Règle d'additivité
Santé humaine	Skin Sens 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	Règle d'additivité
Environnement	Aquatic Chronic 3, H412	Règle d'additivité

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritant pour les yeux, Catégorie 2.
Skin Irrit. 2	Irritant pour la peau, Catégorie 2.
Skin Sens 1	Sensibilisant pour la peau, Catégorie 1
Asp. Tox 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammable, Catégorie 3
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Acute 1	Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Toxicité aquatique chronique, Catégorie 1
Eye Dam 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoire
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Provoque une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A406**

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A406**

SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	10/04/2003	Création	Archez Conseil	Responsable QHSE
8	12/01/2023	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :